

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 13 juillet 2018 portant modification de l'arrêté du 18 mai 2018 créant des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires

NOR : TREK1819827A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, le ministre de la cohésion des territoires et le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1071 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ;

Vu le décret n° 2017-1075 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la cohésion des territoires ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 créant des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 18 mai 2018 susvisé est ainsi modifié :

1° Le huitième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie ».

Art. 2. – Le tableau de l'annexe B de l'arrêté du 18 mai 2018 susvisé est ainsi modifié :

1° A la septième ligne relative à l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, le scrutin de liste est remplacé par un scrutin de sigle.

Art. 3. – Le tableau de l'annexe C de l'arrêté du 18 mai 2018 susvisé est ainsi modifié :

1° A la cinquième ligne relative à la DREAL Centre-Val de Loire, le nombre des membres titulaires et le nombre des membres suppléants est porté de 8 à 9.

A la même ligne, la part femmes est portée de 47,41 % à 46,99 % et la part hommes est portée de : 52,59 % à 53,01 %.

2° A la seizième ligne relative à la DRIHL IDF, le nombre des membres titulaires et le nombre des membres suppléants est porté de 7 à 9.

A la même ligne, la part femmes est portée de 69,73 % à 72,04 % et la part hommes est portée de 30,27 % à 27,96 %.

3° A la quinzième ligne relative à la DRIEE IDF, le nombre des membres titulaires et le nombre des membres suppléants est porté de 8 à 9.

A la même ligne, la part femmes est portée de 53,72 % à 50,46 % et la part hommes est portée de 46,28 % à 49,54 % .

4° A l'avant-dernière ligne relative à la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest, le nombre des membres titulaires et le nombre des membres suppléants est portée de 9 à 10.

Art. 4. – Le directeur des ressources humaines et chaque directeur ou chef de service mentionnés dans le présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juillet 2018.

*Le ministre d'Etat,
ministre de la transition écologique
et solidaire,*

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines,
J. CLÉMENT*

Le ministre de la cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des ressources humaines,
J. CLÉMENT*

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL*